

**SUJET EPREUVE FACULTATIVE
CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE**

session 2014

L'épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé en italien, langue choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée de l'épreuve : 1 heure, coefficient 1

CONSIGNES A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- **Le candidat composera exclusivement sur la copie préalablement distribuée, qui devra être remise au surveillant en fin d'épreuve.**
- **Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte et ne doivent donc pas être insérées dans la copie.**
- **Vous ne ferez apparaître aucun signe distinctif sur votre copie (nom, prénom, signature ou paraphe), excepté dans l'espace prévu à cet effet.**
- **Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire, souligner ou surligner, sera considérée comme un signe distinctif.**
- **Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'annulation de la copie par le jury**
- **L'ensemble des réponses sera noté sur 18 points, 2 points pourront être attribués pour la présentation, l'orthographe et la capacité de reformulation, soit un total de 20 points.**
- **S'agissant d'une épreuve facultative, seuls les points excédant la note de 10 s'ajouteront au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires d'admission.**

Le sujet comprend 2 feuillets :

- 1 feuillet pour les consignes ;
- 1 feuillet pour le texte à traduire.

Il primo maggio, non più la festa del lavoro ma la festa della disoccupazione

Quest'anno « sarà un primo maggio caratterizzato dal lavoro che non c'è, soprattutto per i giovani ». É quanto dichiara Susanna Camusso, leader della CGIL¹, riferendosi alle statistiche sulla disoccupazione italiana diffuse dall'ISTAT. Secondo l'Istituto di statistica il tasso di disoccupazione a marzo ha raggiunto il 12,7%. Aumenta anche la percentuale dei giovani disoccupati (15 -24 anni) con un tasso del 42,7%. I dati divulgati dimostrano chiaramente che la ripresa economica é ancora lontana e che la crisi occupazionale resta a livelli record per l'Italia.

Per risolvere questa situazione allarmante, é stato elaborato dal governo Renzi, un nuovo decreto legge sul lavoro. Il progetto di legge fa parte integrante del "Job acts", la riforma del lavoro annunciata dal nuovo presidente del consiglio l'8 gennaio scorso. Tra i temi abordati nella riforma figurano i contratti a tempo determinato, l'apprendistato, la formazione, le formalità amministrative legate ai contratti di lavoro.

La durata massima dei contratti a tempo a determinato aumenta (da uno a tre anni), mentre il limite dei rinnovi diminuisce (5 rinnovi in tre anni). I lavoratori assunti a tempo determinato non possono rappresentare più del 20% della forza lavoro di una azienda.

Per quanto riguarda l'apprendistato ritorna l'obbligo per le imprese di redigere un piano di formazione per l'apprendista. Potranno usufruire di un contratto d'apprendistato i giovani fino a 29 anni (il limite di età negli altri paesi dell'UE é di 24 anni). Inoltre, le aziende (con più di 30 lavoratori) dovranno assumere alcuni dei loro apprendisti a tempo indeterminato alla fine del contratto di apprendistato.

Per alleggerire le pratiche amministrative dei contratti lavorativi, é stata approvata l'abolizione del DURC², che verrà sostituito da un modulo più semplice da compilare su internet.

Questa prima parte della riforma é stata approvata dal parlamento ma i sindacati restano scettici sulla sua efficacia. Durante la tradizionale manifestazione del 1 maggio, la leader de la CGIL ha invitato il governo a investire sulla produzione economica italiana per creare nuovi posti di lavoro.

(Adattato da: www.repubblica.it)

¹ Syndicat Italien (Confederazione Generale Italiana del Lavoro).

² Document similaire à la déclaration unique d'embauche.

CORRIGE SUJET EPREUVE FACULTATIVE ECRITE ITALIEN

Le premier mai, de la fête du travail à la fête du chômage (.../1)

Cette année « le premier mai sera caractérisé par l'absence d'emploi, surtout pour les jeunes ». Telle est la déclaration de Susanna Camusso, leader de la CGIL, par rapport aux statistiques sur le chômage en Italie diffusées par l'ISTAT. Selon l'Institut de statistique le taux de chômage en mars a atteint 12,7%. Le pourcentage de jeunes chômeurs a également augmenté avec un taux de 42,7%. Les données divulguées démontrent clairement que la reprise économique est encore lointaine et que la crise du travail touche un niveau record. (.../3)

Afin de résoudre cette situation alarmante, un nouveau décret de loi sur l'emploi a été élaboré par le gouvernement Renzi. Le projet de loi est une partie fondamentale du « Jobs acts », la réforme du travail annoncée par le nouveau président du conseil le 8 janvier dernier. Parmi les thématiques abordées dans la réforme figurent : les contrats à durée déterminée, l'apprentissage, la formation, les formalités administratives liées aux contrats de travail. (.../3)

La durée maximale des contrats à durée déterminée augmente (de un à trois ans) tandis que le nombre de renouvellements diminue (5 renouvellements sur trois ans). Les travailleurs employés avec un contrat à durée déterminée ne peuvent pas représenter plus de 20% de la masse salariale d'une entreprise. (.../3)

Concernant les contrats d'apprentissage, les sociétés seront à nouveau obligées de rédiger un plan de formation pour l'apprenti. Les jeunes âgés jusqu'à 29 ans pourront bénéficier d'un contrat d'apprentissage (la limite d'âge dans les autres pays de l'UE est de 24 ans). De plus, les entreprises (qui ont plus de 30 salariés) devront employer en CDI certains de leurs apprentis à la fin de leur contrat d'apprentissage. (.../3)

Afin de faciliter les démarches administratives des contrats de travail, l'abolition du DURC a été approuvée, il sera remplacé par un formulaire plus simple à remplir sur internet. (.../2)

Cette première partie de la réforme a été adoptée par le parlement mais les syndicats demeurent sceptiques quant à son efficacité. Pendant la manifestation traditionnelle du premier mai, la leader de la CGIL a demandé au gouvernement d'investir dans la production économique italienne afin de créer de nouveaux emplois. (.../3)

Barème de correction : de 0 à 5 point par critère
--

- 1) Compréhension du texte/Cohérence du texte/transposition correcte de l'information
- 2) Capacité de reformuler le texte quand nécessaire
- 3) Qualité du lexique et qualité de la rédaction
- 4) Respect de la forme de la traduction (dans ce cas écriture journalistique).